

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cathy McNicoll

<https://www.cadre21.org/membres/94fe51d140d969a0bfd21c95>

Date d'obtention : 2021-05-11 19:15:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

J'ai retenu qu'il y a 4 éléments essentiels pour guider notre intervention et permettre de dresser rapidement un portrait de la situation. Ceux-ci font partie de la grille d'évaluation de l'incident et sont : l'amorce; vérifier le contexte, de la nature du geste posé et des images partagées, de l'intention derrière le partage et l'étendue de la propagation et du partage. On doit s'assurer que tous les jeunes impliqués ou témoins seront rencontrés pour remplir la grille d'évaluation de l'incident pour recueillir les informations. Cela va nous permettre de déterminer la gravité, l'urgence de la situation pour se diriger vers le meilleur type d'intervention requis.

Les étapes permettront de déterminer plus facilement s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que lorsqu'un jeune vient nous faire part de ses inquiétudes, il faut prendre la situation rapportée au sérieux et bien suivre les étapes de la trousse. On doit les soutenir et bien expliquer la démarche tout au long du processus. Lors des rencontres pour recueillir des informations, si un jeune ne collabore pas, on se doit de faire directement appel au service de police. Lors d'un acte malveillant on ne remplit pas la grille avec lui mais seulement lui confisquer son cellulaire et l'aviser que la suite se fera avec le corps policier. J'ai aussi appris que même si durant la prise d'information nous réalisons que la photo n'est pas de nature pornographique, il est bien de poursuivre la démarche et de rencontrer tout de même le jeune qui a en sa possession la photo pour faire de la sensibilisation et aussi rassurer la jeune victime et l'aider à réduire le stress que la situation a pu lui causer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la cueillette d'information ce qui peut être délicat est de bien mettre en confiance la jeune victime et s'assurer qu'elle comprend bien que les démarches sont pour la soutenir et permettre le plus rapidement possible que le contenu ne se propage plus. Dans cette cueillette il s'agit aussi de rencontrer les témoins ou les gens impliqués pour leur faire remplir aussi la grille et c'est ce qui selon moi peut être plus difficile à tout englober.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf